



## AVIS DE COURSE

### 1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, 2013/2016*
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.
- 1.5. Les règles propres à chaque classe.
- 1.6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C, D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4<sup>e</sup> catégorie de navigation.  
Tous les bateaux des classes engagées devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.  
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes ou séries suivantes : Yachts classiques, Dragon, Requin, Soling, Métriques, Tofinou, Arpège.
- 3.3. Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 60.
- 3.4. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Yacht Club de La Baule au plus tard le 14 août à 17h00.
- 3.5. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - (chaque membre de l'équipage) leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - Un justificatif valide d'assurance du bateau et de responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de couverture de 1,5 millions €
 Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

#### **4. DROITS À PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

Classiques et Métriques	200€
Quillards sport	160€

#### **5. PROGRAMME**

##### **5.1. Confirmation d'inscription :**

Jour et date : Samedi 15 août de 9h00 à 19h00.

##### **5.2. Jours de course :**

<i>Date</i>	<i>Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement</i>	<i>PM</i>
16 août	09h00 (sortie port 7h30 maxi)	06h20 – 18h30
17 août	09h30	06h50 - 19h00
18 août	10h00	07h20 - 19h30
19 août	10h00	07h50 - 20h00
	10h00 Départ du Rallye	08h15 - 20h35

#### **6. JAUGE**

Les opérations à terre de contrôles de jauge se dérouleront à partir du PC course du Yacht Club de La Baule.

#### **7. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 15 août et affichées selon la Prescription Fédérale.

#### **8. LES PARCOURS**

**8.1** Les parcours à effectuer sont les suivants : banane, triangle et côtier.

**8.2** Les quillards de sport pourraient courir sur un parcours banane ou triangle différent de celui des Yachts Classiques et des Tofinou.

#### **9. SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

**9.1** La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9.2** Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2. Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

#### **10. CLASSEMENT**

**10.1** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3.

**10.2** Le classement selon les règles CCMA 2015 s'appliquera pour les Yachts classiques des classes 1.2.3 (voir annexe IC Challenge Classique Manche Atlantique).

**10.3** Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A pour les Quillards de sport : Dragon, Requin, Soling, Tofinou et Métriques.

**10.4** Classements : Trophée Gavottes CCMA  
Général Classiques  
Trophée Langlois  
Métriques, Dragon, Soling, Tofinou, Requin

## **11. PLACE AU PORT**

Renseignements sur l'emplacement au port : Yacht Club de La Baule.

## **12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## **13. COMMUNICATION RADIO**

**13.1** Tous les bateaux doivent avoir une VHF à bord.

**13.2** Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **14. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : Lots et prix.

## **15. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **16. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## **17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

**Yacht Club de La Baule - 1, quai Rageot de la Touche - 44500 LA BAULE  
02 40 88 91 46 - [info@yclb.net](mailto:info@yclb.net) - [www.yclb.net](http://www.yclb.net)**